

REGLEMENT, JEU-CONCOURS

Devenez rois et reines du Cotentin – du 3 au 31 janvier 2025

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DUREE DU JEU-CONCOURS

La SPL Développement Touristique du Cotentin (gestionnaire de l'Office de Tourisme du Cotentin) (ci-après « organisateur »), dont le siège social se situe à l'adresse indiquée ci-dessous*, organise du vendredi 3 janvier 2025 à 10h00 au vendredi 31 janvier 2025 à 19h00, un jeu-concours intitulé « Rois et Reines du Cotentin » (ci-après intitulé le « jeu-concours »).

Le présent règlement (ci-après le « règlement ») a pour objet de définir les droits et obligations de l'organisateur et des participants au jeu (ci-après les « participants »)

***Adresse du siège** : 3 Avenue de la République, 50270 Barneville-Carteret

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement, disponible notamment en téléchargement sur le site internet de l'Office de tourisme du Cotentin :

[Office de tourisme du Cotentin - Préparez votre séjour en Normandie ! \(encotentin.fr\)](http://encotentin.fr)

2.3. La participation au jeu se fait via l'achat d'une galette des rois de 4 parts minimum chez l'un des trois Maîtres-Artisans Pâtisseries du Cotentin soit (par ordre alphabétique du nom de famille) :

- Jean-François FOUCHER à Cherbourg-en-Cotentin : 12 Rue au Foudray
- Robin GIRARD à Valognes : 27 Rue de l'Eglise
- Willy YVARD à Cherbourg-en-Cotentin : 5 Place de la Fontaine

2.4. Les lots à gagner :

Il y a 5 types de lots et 5 types de fèves Cotentin Unique par Nature.

Chaque type de lots est associé à un type de fève Cotentin Unique par Nature.

La personne découvre une des fèves Cotentin Unique par Nature : elle gagne le lot associé.

Il y a au total 100 fèves donc 100 lots offerts, chaque fève est unique et numérotée :

Lots type 1 (fève en forme de parapluie) > 10 nuitées avec petits déjeuners pour 2 personnes dans les pépites du territoire en 4* ou en 4 épis Gîte de France

Lots type 2 (fève en forme de goutte rouge) > 15 parures bonnet-écharpe-mitaines Cotentin Unique par Nature tricotées par La Tricoterie du Val de Saire

Lots type 3 (fève en forme de goutte bleue) > 20 skylines Cotentin Unique par Nature réalisées par VJP Industrie à Valognes.

Lots type 4 (fève en forme de tour jaune) > 25 pochons cabas Cotentin Unique par Nature en poche d'huîtres créés par Mathilde LETABLIER à Bricquebec-en-Cotentin

Lots type 5 (fève en forme de tour grise) > 30 parfums d'intérieur Cotentin Unique par Nature élaborés par Eugénie BERRY – SAIRE Parfum - à Valcanville

2.5. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera l'exclusion du candidat ou la perte du gain du gagnant.

2.6. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du jeu-concours, notamment afin d'en fausser les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu-concours et de ses gagnants.

2.7. L'organisateur se réserve le droit d'exclure du jeu-concours et de poursuivre en justice, le cas échéant, toute personne qui aurait fraudé ou tenté de troubler le bon déroulement du jeu.

2.8. Ce jeu-concours est soumis à la loi française.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DU JEU-CONCOURS

3.1. Participation au jeu-concours du vendredi 3 janvier 2025 à 10h00 au vendredi 31 janvier 2025 à 19h00 selon les modalités évoquées ci-dessus.

En présentant la fève comme preuve du gain, les coordonnées de la personne gagnante (Nom, Prénom, téléphone, email) ainsi que le numéro de la fève seront enregistrés, permettant ainsi au gagnant de conserver la fève.

Un tirage au sort pour les lots de type 1, les nuitées, sera effectué, le 6 février 2025 à 17h00 au Bureau d'Information Touristique de Cherbourg-en-Cotentin en présence des gagnants de la fève pour les lots de type 1.

Les lots de types 2 à 5 seront à retirer dans l'un des deux Bureaux d'Information Touristique suivants, en fonction des horaires (voir informations sur Internet) :

- Cherbourg-en-Cotentin : 56 Quai de Caligny
- Valognes : 25 Rue de l'Eglise

3.2. Le Prénom ainsi que la première lettre du Nom du gagnant seront annoncés en story le 7 février 2025 sur le compte de Cotentin Unique par Nature.

3.3. Restrictions : la fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses fèves, sera sanctionnée par l'exclusion du présent jeu-concours. Si la fraude ou tricherie sont constatées après le classement du participant concerné et que celui-ci a gagné un lot, il en sera alors privé.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou parce que les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information par tous les moyens appropriés. En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect pouvant survenir lors du déroulement du présent jeu-concours.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable notamment en cas d'impossibilité pour le participant d'utiliser les lots gagnés. Aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être réclamé à ce titre.

ARTICLE 5 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

Le règlement du jeu concours peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse postale suivante : 3 Avenue de la République, 50270 Barneville-Carteret ou à l'adresse email : contact@ot-cotentin.fr

ARTICLE 6 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

ARTICLE 7 – UTILISATIONS DES DONNEES

Le traitement des données personnelles collectées au cours du présent jeu concours :

Les données personnelles des participants ne seront en aucun cas stockées et réutilisées par l'Office de Tourisme du Cotentin.

Les participants disposent d'un droit d'accès de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement. Pour ce faire, il suffit d'effectuer une demande auprès de la Direction de l'Office de Tourisme du Cotentin, en adressant un email à l'adresse suivante contact@ot-cotentin.fr

A noter que la CNIL est l'autorité de contrôle au sens et pour l'application du Règlement Général sur la Protection des Données et des textes qui en découlent.